
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 27 avril 2017
17 h**

**Séance tenue le jeudi 27 avril 2017
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Richard Bergeron, Mme Dida Berku, à titre de représentante du maire de la Ville de Côte-St-Luc, M. Georges Bourelle, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Manon Gauthier, M. Michael Goldwax, à titre de représentant du maire de la Ville de Hampstead, Mme Jane Guest, Mme Paola Hawa, M. Edward Janiszewski, M. Robert Coutu, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, M. Peter Prassas, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, Mme Christina M. Smith, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino, Mme Monique Vallée et M. Domenico Zito, à titre de représentant du maire de la Ville de Kirkland

AUTRE PRÉSENCE :

Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 3.01 et 3.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0123

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 avril 2017, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.06.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG17 0124

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 mars 2017

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 mars 2017 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 20 avril 2017 émis par le greffier .

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole de l'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* du 1^{er} au 31 mars 2017.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 mars 2017.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 31 mars 2017.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG17 0125

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé : « Examen public : Vers une Politique de développement social »

Monsieur Robert Coutu dépose le rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé : « Examen public : Vers une Politique de développement social », et le conseil en prend acte.

06.01

CG17 0126

Dépôt des commentaires et recommandations de la Commission sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général : Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement - vigie de la décision du 26 septembre 2016

Le porte-parole de l'assemblée dépose les commentaires et recommandations de la Commission sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général : Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement – vigie de la décision du 26 septembre 2016, et le conseil en prend acte.

06.02

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG17 0127

Dépôt du rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et le conseil en prend acte.

07.01 1171711001

CG17 0128

Dépôt du rapport financier 2016 consolidé de la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 139 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01)

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport financier 2016 consolidé de la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 139 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01), et le conseil en prend acte.

07.02

CG17 0129

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016, ainsi que le document Reddition de comptes financière 2016, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), et le conseil en prend acte.

07.03 1170029002

CG17 0130

Dépôt du rapport 2017 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport 2017 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux, et le conseil en prend acte.

07.04 1173570003

CG17 0131

Dépôt du Rapport annuel 2016 de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le Rapport annuel 2016 de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal*, et le conseil en prend acte.

07.05

CG17 0132

Ajout - Dépôt du rapport de l'inspecteur général portant sur l'industrie du remorquage à Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport de l'inspecteur général portant sur l'industrie du remorquage à Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal*, et le conseil en prend acte.

07.06

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CG17 0133

Déclaration de la Ville de Montréal visant à saluer la contribution de M. Peter Trent à la vie politique municipale

Attendu que M. Peter Trent a fait son entrée en politique municipale en 1983 quand il a été élu conseiller municipal de la ville de Westmount;

Attendu que M. Trent a été élu maire de Westmount une première fois en 1991, poste qu'il a tenu durant 10 ans, soit jusqu'aux fusions municipales de 2002; il a par la suite été élu à nouveau en 2009 et en 2013, pour un total de cinq mandats à la mairie, chaque fois élu sans opposition;

Attendu que M. Trent a toujours pris position pour l'intégrité et contre la corruption, ce qui lui a valu le surnom de « M. Net »;

Attendu que M. Trent s'est toujours battu pour les intérêts de ses concitoyens et pour la protection du caractère distinctif et la préservation du patrimoine de la ville de Westmount;

Attendu que M. Trent s'est particulièrement illustré lors de son combat contre les fusions municipales au début des années 2000, combat qu'il a retracé dans l'ouvrage *La folie des grandeurs*, publié en 2012, finaliste pour le prix Shaughnessy Cohen, décerné au meilleur livre politique canadien de l'année;

Attendu que M. Trent a contribué à la politique municipale non seulement comme maire de Westmount, mais aussi en s'impliquant dans divers organismes comme l'Union des municipalités du Québec ou la Communauté métropolitaine de Montréal;

Attendu qu'il siège comme président de l'Association des municipalités de banlieue depuis 2009;

Attendu qu'il s'est révélé un allié indéfectible de Montréal dans des dossiers comme la Loi sur l'autonomie municipale ou la lutte pour maintenir le service de courrier à domicile par Postes Canada;

Attendu que grâce au leadership de M. Trent, Montréal a pu mettre fin, en mars 2016, à un long différend avec les villes liées concernant le financement du centre-ville et la tarification de l'eau potable;

Attendu que M. Peter Trent a récemment annoncé sa démission en tant que maire de Westmount et son retrait de la vie politique;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par L'ensemble des membres présents

Et résolu :

que les membres du conseil d'agglomération rendent hommage à M. Peter Trent pour la qualité de sa contribution au service public et qu'ils lui souhaitent de profiter d'une retraite agréable et bien méritée.

Un débat s'engage.

M. Denis Coderre et tous les conseillers présents rendent tour à tour hommage à M. Trent en soulignant les grandes qualités du personnage et du politicien.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0134

Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense de 96 579 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour une période d'un an, soit du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, dans le cadre du contrat accordé à Les systèmes d'information Héra Évolution inc. (CG14 0245), majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737 \$ à 386 316 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0508;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation du contrat et autoriser une dépense de 96 579 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour une période d'un an, soit du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, dans le cadre du contrat accordé à Les systèmes d'information Héra Évolution inc. (CG14 0245), majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737 \$ à 386 316 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1170206001

CG17 0135

Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal pour une durée de deux ans, pour une somme maximale de 1 266 190,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15671 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0498;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 266 190,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15671 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1177526004

CG17 0136

Accorder un contrat à la firme MNP LLP, pour le support et l'entretien du logiciel de sécurité SafeNet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 16 mars 2017 au 15 mars 2020, pour une somme maximale de 228 846,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15874 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0509;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, MNP LLP, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le support et l'entretien du logiciel de sécurité Safenet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 16 mars 2017 au 15 mars 2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 228 846,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15874 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1170206005

CG17 0137

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.) pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres souterraines du réseau principal d'aqueduc - Appel d'offres public 17-15843 - (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0506;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres souterraines du réseau principal d'aqueduc;
- 2 - d'accorder à Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15843 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1174473001

CG17 0138

Accorder un contrat à Signalisation 1010 inc. pour la location, le transport et la manutention de barricades pour permettre la réalisation d'événements métropolitains, pour une somme maximale de 260 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15823 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0510;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Signalisation 1010 inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location, le transport et la manutention de barricades pour permettre la réalisation d'événements métropolitains, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 260 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15823 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Dida Berku
M. Georges Bourelle
M. Robert Coutu

M. Michael Goldwax
Mme Jane Guest
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
Mme Maria Tutino
M. Peter Prassas
M. Edgar Rouleau
Mme Christina M. Smith
M. Morris Trudeau
M. Domenico Zito

20.05 1170679006

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0139

Exercer l'option de la prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 754 816,52 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout, pour une période de douze mois, soit du 30 mai 2017 au 28 mai 2018, dans le cadre du contrat accordé à Fonderie Laperle, division de Tuyauterie Canada ULC (CG14 0450), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 960 028,95 \$ à 2 714 845,47 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0502;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 754 816,52 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout, pour une période de douze mois, soit du 30 mai 2017 au 28 mai 2018, dans le cadre du contrat accordé à Fonderie Laperle, division de Tuyauterie Canada ULC (CG14 0450), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 960 028,95 \$ à 2 714 845,47 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1177360001

CG17 0140

Exercer l'option de prolongation, sans dépense additionnelle, de l'entente-cadre avec Chemise Empire Itée (CG15 0234) pour la fourniture de chemises de différents modèles destinées aux employés de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0497;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période de douze mois, sans dépense additionnelle, de l'entente-cadre pour la fourniture de chemises de différents modèles, à l'usage des policiers et des agents de stationnement du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Chemise Empire Itée (CG15 0234);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1176135003

CG17 0141

Conclure des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de douze mois, avec Unibéton, une division de Ciment Québec inc. (1 919 507,63 \$, taxes incluses) et Lafarge Canada inc. (262 028,03 \$, taxes incluses) pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie - Appel d'offres public 17-15973 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0505;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de conclure des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de douze mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes et les montants indiqués en regard de chacune d'elles, les contrats à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15973 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firme</u>	<u>Groupe</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Unibéton, une division de Ciment Québec inc.	A	1 919 507,63 \$
Lafarge Canada inc.	B	262 028,03 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1177482002

CG17 0142

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 156 477,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 319601 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0513;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 156 477,75 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 989 577,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 319601 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Maria Tutino
M. Morris Trudeau

20.09 1177231015

CG17 0143

Accorder un contrat à Le Groupe St-Lambert, pour les travaux de rénovation à la caserne 29 située au 5375, 1^{ère} Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 624 550,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5875 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0520;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 624 550,13 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation à la caserne de pompiers n° 29 située au 5375, 1^{ère} Avenue dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Le Groupe Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 482 139,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5875;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1177217001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0144

Accorder un contrat à Norgéreq ltée pour réaliser les travaux de mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique de la cour des Carrières - Dépense totale de 2 086 672,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5894 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0528;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 086 672,78 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique de la cour des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 845 902,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5894 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1171029001

CG17 0145

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Cima+ S.E.N.C. (2 173 199,96 \$, taxes incluses), AECOM Consultants inc. (1 918 523,73 \$, taxes incluses), SNC-Lavalin inc. (1 365 989,23 \$, taxes incluses) et Stantec Experts-conseils ltée (719 979,15 \$, taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports - Appel d'offres public 17-15623 (8 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0532;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - de conclure quatre ententes-cadres pour la fourniture sur demande de soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports ;

- 2 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les ententes et sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15623 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Entente	Firmes	Montant maximal
1	Cima+ S.E.N.C.	2 173 199,96 \$
2	AECOM Consultants inc.	1 918 523,73 \$
3	SNC-Lavalin inc.	1 365 989,23 \$
4	Stantec Experts-conseils ltée	719 979,15 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la direction des transports, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1177372001

CG17 0146

Accorder un contrat à CIMA+ s.e.n.c. pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux équipements et infrastructures connexes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 082 980,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15734 (5 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0533;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux équipements et infrastructures connexes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 1 082 980,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15734 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Maria Tutino
M. Morris Trudeau

20.13 1176341001

CG17 0147

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, de l'entente-cadre de services professionnels avec les Consultants Legico-CHP inc. (CG15 0269), pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction d'infrastructures urbaines / Approuver le projet d'avenant no 1 à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0536;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, de l'entente-cadre de services professionnels avec Consultants Legico-CHP inc. (CG15 0269) pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction d'infrastructures urbaines ;
- 2 - d'approuver le projet d'avenant no 1 à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1171334001

CG17 0148

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Nurun inc. pour des services de réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 642 125,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 17-15803 (10 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0537;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services de réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Nurun inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 642 125,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15803 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1170149002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0149

Accorder un soutien financier de 3 630 000 \$ à l'Institut de l'électrification et des véhicules intelligents pour contribuer à la réalisation du projet de développement de la filière des technologies innovantes et prometteuses du domaine de l'électrification et des transports intelligents ainsi que la commercialisation de ces innovations / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0487;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 3 630 000 \$ distribués sur deux ans à l'Institut de l'électrification et des véhicules intelligents pour contribuer à la réalisation du projet de développement de la filière des technologies innovantes et prometteuses du domaine de l'électrification et des transports intelligents ainsi que la commercialisation de ces innovations;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du service du Développement économique pour l'année 2018 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Dida Berku
M. Georges Bourelle
M. Michael Goldwax
Mme Jane Guest
M. Edward Janiszewski
Mme Maria Tutino

20.16 1173455001

CG17 0150

Accorder un contrat à Croisières Navark inc. pour l'opération d'un service de navette fluviale comprenant deux trajets, le premier reliant la promenade Bellerive (Montréal) à l'Île Charron (Longueuil) et le second trajet reliant l'Île Charron (Longueuil) et le parc René-Lévesque (Longueuil) pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019, pour une somme maximale de 883 787,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15661 (1 soum.) / Approuver un projet d'entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat / Autoriser à cette fin la réception d'un revenu de 490 714,81 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0592;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Croisières Navark inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de navettes fluviales comprenant deux trajets, soit le Trajet 1 reliant la promenade Bellerive (Montréal) et l'Île Charron (Longueuil) et le Trajet 2 reliant l'Île Charron (Longueuil) et le parc René-Lévesque (Longueuil), pour les périodes estivales 2017 à 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 883 787,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15661;
- 2 - d'approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019;
- 3 - d'autoriser la réception d'un revenu de 475 714,81 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du Trajet 2 reliant l'Île Charron (Longueuil) et le parc René-Lévesque (Longueuil) pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019, ainsi que d'un revenu de 15 000 \$, taxes incluses, en frais de gestion de ce service pour la même période;
- 4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1177371002

CG17 0151

Accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom pour la mise à jour du système d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées, ainsi que l'entretien et le support pour une période de 3 ans, soit du 1er juillet 2017 au 30 juin 2020, pour une somme maximale de 817 544,15 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0594;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et la firme JSI Telecom, fournisseur unique, pour la mise à jour du système d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées, ainsi que l'entretien et le support, pour une période de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 817 544,15 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date des 9 et 10 mars 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1175035001

CG17 0152

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. pour l'opération d'un service de navette fluviale incluant deux trajets, le premier reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le Port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) et le second, le trajet « Express », reliant le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019, pour une somme maximale de 2 588 481,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15660 (2 soum., un seul conforme) / Approuver un projet d'entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts de ce contrat / Autoriser à cette fin la réception d'un revenu de 801 122,23 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0596;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., le contrat pour la fourniture de services de navettes fluviales comprenant deux trajets, soit le Trajet 1 reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) et le second, le trajet « Express », reliant le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau pour les périodes estivales 2017 à 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 588 481,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15660;
- 3 - d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019;
- 4 - d'autoriser la réception d'un revenu de 801 122,23 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du Trajet 1 reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019, ainsi que d'un revenu de 15 000 \$, taxes incluses, en frais de gestion de ce service pour la même période;
- 5 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1177371001

CG17 0153

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à CRT Construction inc. pour la construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 75 384 000,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10210 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0606;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 75 384 000,32 \$, taxes incluses, pour la construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à CRT Construction inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 71 116 981,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10210;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Maria Tutino
M. Morris Trudeau

20.20 1177100001

CG17 0154

Accorder un contrat à Groupe TNT pour le projet Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017 - Dépense totale de 11 193 181,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10219 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0617;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 11 193 181,82 \$, taxes incluses, pour le projet Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 850 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10219 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Maria Tutino
M. Morris Trudeau

20.21 1173775001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0155

Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2016 du conseil d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0621;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter un budget supplémentaire de 5 858 000 \$ au PTI 2017-2019, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2016, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, de Saint-Laurent, et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, selon le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1175929002

CG17 0156

Adopter l'affectation de surplus cumulés au 31 décembre 2016 - Volet agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0619;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 2 550,3 \$ (en milliers de dollars) du conseil d'agglomération pour l'équilibre budgétaire 2017;

2 - d'adopter l'affectation du surplus des autres demandes d'affectation pour les dossiers suivants (en milliers de dollars) :

- Contrôle de la circulation – remboursement aux villes reconstituées	(64,1)
- Communication accompagnant le Règlement sur le contrôle des animaux	(79,6)
- Le Groupe de Citoyens Testeurs	(8,7)
- Services professionnels en actuariat-conseil reliés au régime de retraite de policiers	(17,0)
Total	(169,4)

le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1175205002

CG17 0157

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1161081007

CG17 0158

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1161081005

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0159

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et des composantes du réseau primaire d'aqueduc

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et des composantes du réseau primaire d'aqueduc a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2017 par sa résolution CE17 0292;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et composantes du réseau primaire d'aqueduc », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Maria Tutino
M. Morris Trudeau

42.01 1162675005

Règlement RCG 17-015

CG17 0160

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage (RCG 16-030)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage (RCG 16-030) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2017 par sa résolution CE17 0293;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage (RCG 16-030) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Maria Tutino
M. Morris Trudeau

42.02 1162675006

Règlement RCG 16-030-1

CG17 0161

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 70 400 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de mise en valeur du secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène du Parc Jean-Drapeau, pilotés par la Société du Parc Jean-Drapeau dans le cadre du 375^e de la Ville de Montréal, (RCG 13-020)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 70 400 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de mise en valeur du secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène du Parc Jean-Drapeau, pilotés par la Société du Parc Jean-Drapeau dans le cadre du 375^e de la Ville de Montréal, (RCG 13-020) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2017, par sa résolution CE17 0294;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 70 400 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de mise en valeur du secteur Ouest de l'Île Sainte-Hélène du parc Jean-Drapeau, pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre du 375^e de la Ville de Montréal (RCG 13-020) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1172837002

Règlement RCG 13-020-2

CG17 0162

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 38 000 000 \$ afin de financer des travaux de protection d'immeubles

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 38 000 000 \$ afin de financer des travaux de protection d'immeubles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2017 par sa résolution CE17 0295;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 38 000 000 \$ afin de financer des travaux de protection d'immeubles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1170390001

Règlement RCG 17-016

CG17 0163

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-012 autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer deux centres de tri des matières recyclables

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-012 autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer deux centres de tri des matières recyclables a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2017 par sa résolution CE17 0296;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-012 autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer deux centres de tri des matières recyclables », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1167159001

Règlement RCG 15-012-1

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0164

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0388;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1165361002

Règlement RCG 12-003-1

CG17 0165

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0390;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1175075002

Règlement RCG 05-002-10

CG17 0166

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017, par sa résolution CE17 0453;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1172837001

Règlement RCG 17-017

CG17 0167

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0454;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1172837004

Règlement RCG 17-018

CG17 0168

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2016)

Attendu qu'une copie du Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2016) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0451;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2016) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Maria Tutino
M. Morris Trudeau

42.10 1173843001

Règlement RCG 17-019

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 et 42.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0169

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0452;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) ».

Adopté à l'unanimité.

42.11 1176767001

Règlement RCG 17-020

CG17 0170

Adoption, avec modifications, du Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)

Vu la résolution CG16 0554 de l'assemblée du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 adoptant le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026);

Attendu qu'un sondage a été effectué auprès des employés par le Bureau du contrôleur général (BCG) en mars 2016 afin de recueillir leurs commentaires sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une consultation sur le texte du règlement a été faite auprès des employés en février et mars 2017, conformément à la *Loi sur l'éthique et le déontologie en matière municipale*;

Attendu que suite à cette consultation, des modifications ont été apportées au Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026);

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017, par sa résolution CE17 0626;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter, avec modifications, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) ».

Adopté à l'unanimité.

42.12 1163088002

Règlement RCG 12-026-2

CG17 0171

Approuver le Règlement R-105-13 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0573;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le règlement R-105-13 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal, le tout conformément à l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1170854001

À 17 h 53, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Benoit Dorais
Président de l'assemblée

Emmanuel Tani-Moore
Greffier adjoint

Tous et chacun des règlements et des résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire